

**Monsieur le Président
Communauté de Communes
Des Cévennes au Mont Lozère
Route de Sauveplane
48160 LE COLLET DE DÈZE**

Mende, le 4 février 2026
Nos réf. : La Présidente
CV/NB

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité la Chambre d'Agriculture, et nous vous en remercions, pour un avis concernant la modification simplifiée du PLU de la commune de PONT-DE-MONTVERT.

Les modifications apportées par cette révision sont minimales et n'ont aucune conséquence sur des terres déclarées à la PAC et utilisées à des fins agricoles, ni sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

La Chambre d'Agriculture tient à rappeler l'importance de préserver le foncier agricole, mais ne souhaite pas que cela constitue un frein aux projets urbains des communes, dans la mesure où ces derniers ne sont pas contraires aux intérêts agricoles.

Dans ces conditions, la Chambre d'Agriculture émet **un avis favorable** à la modification simplifiée du PLU de PONT-DE-MONTVERT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente
Christine VALENTIN

